

PRENDRE OU NON LE TRAIN DU PROGRÈS ?

LA GENDARMERIE ET L'INNOVATION À TRAVERS L'HISTOIRE

« On ne subit pas l'avenir, on le fait », cette exhortation, lancée à la fin des années 1980 par le major général de la Gendarmerie nationale, le général de division Hérisson, promoteur de l'informatique dans la gendarmerie, reste d'actualité. Pour autant, l'institution est-elle demeurée fidèle à cette maxime au cours de sa longue histoire ? L'étude de son passé met en lumière les rapports parfois compliqués qu'elle a entretenus avec l'innovation, quelque part entre conservatisme et modernité.

L'innovation technologique, un marqueur de performance de la gendarmerie ?

L'innovation, qui désigne le fait d'introduire de nouvelles choses, embrasse de nombreux domaines, tels que l'organisation, la formation ou encore les équipements. Néanmoins, c'est surtout à travers l'innovation technologique, relayée par les médias, que la gendarmerie a pu apparaître en phase ou non avec la société de son temps.

De la fin du XVIII^e au début du XX^e siècle, le



BENOÎT HABERBUSCH

Commandant,
Docteur en
histoire, Centre
de recherche de
l'École des officiers
de la gendarmerie
nationale

conservatisme semble l'emporter, symbolisé par les célèbres brigades à cheval, dont le rythme paraît immuable. En dehors des variantes d'uniforme, les changements se limitent à l'armement, avec notamment l'adoption du revolver au milieu du XIX^e siècle.

La première innovation notable, la

bicyclette, survient dans les années 1890, soit quelques années après l'invention de la forme moderne de ce moyen de transport (1886-1888). Cette réactivité, saluée par la presse¹, modernise ponctuellement l'image de l'institution, avant que l'avènement de l'automobile ne vienne la ringardiser. Dès 1911-1912, les bandits en autos illustrent en effet le décalage avec les gendarmes restés à cheval ou à bicyclette. En mars 1912, un dessin singlant de l'*Illustration* montre le reflet, sur l'arrière d'une voiture de la bande à Bonnot, de la silhouette lointaine d'un gendarme à cheval tentant désespérément de rattraper le véhicule en fuite. Même le cinéma naissant se gausse de ces gendarmes obligés de réquisitionner des voitures pour poursuivre les malandrins².

Le choix malheureux de ne pas créer des « brigades du Tigre », dotées de véhicules, au sein de la gendarmerie, renforce cette impression de déclassement technologique.

1 « Arrestation à bicyclette », *Supplément illustré du Petit journal*, 30 août 1896.

2 *Les voleurs noctambules*, Pathé, 1908, gparchives.com, 1908CNCPCIF 00077.

La motorisation de l'Arme ne s'amorce timidement qu'après 1918 grâce aux stocks laissés par les Américains. En 1927, la gendarmerie départementale ne dispose que de 479 automobiles et motocyclettes³. Les brigades n'obtiennent leurs voitures qu'à partir des années 1950.



Alouette II, voiture Simca Aronde et motos de la gendarmerie à Barcelonnette en 1959

En matière de télécommunications, le bilan est tout aussi contrasté. La gendarmerie ne possède pas son propre réseau de télégraphe, comme l'armée, mais dépend du réseau public⁴. L'invention du téléphone, en 1876, suscite davantage d'intérêt, même si, faute de budget, l'installation dans les brigades s'étale jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. La Transmission sans fil (TSF), elle aussi, ne s'impose pas avant 1945. Ces lenteurs apparentes ne doivent

cependant pas faire oublier l'efficacité acquise dès l'entre-deux-guerres, grâce à l'emploi combiné des premiers véhicules et du téléphone.

La courbe du progrès s'accroît vraiment dans la seconde moitié du XX^e siècle. Le slogan « Plus vite, plus haut, plus technologique » pourrait résumer cette période. Au niveau des transmissions, les matériels hérités de la guerre se diffusent dans les unités où une partie du personnel s'est familiarisé à leur emploi durant la guerre d'Indochine. La police de la route favorise le matériel embarqué pour les patrouilles, tandis que le maintien de l'ordre bascule dans l'ère de la transmission à la fin des années 1940. Cela ne va pas sans réticence, comme le reconnaît en 1953 le capitaine Gourvenec : « Cette nouveauté relative fait que ce procédé est accepté avec quelques réticences, quelque méfiance même. Il faut que tous luttent contre cet état d'esprit et que, du haut en bas de l'échelle, tous les échelons (...) l'utilisent à plein pour faciliter le service, accroître son rendement »⁵.

Durant les années 1950, la gendarmerie joue même un rôle précurseur dans l'emploi d'une innovation majeure, l'hélicoptère. Trois hommes sont à la manœuvre : le directeur Gérard Turpault, le sous-directeur Piqueton et le chef d'escadron Jean-Barthélémy Fouché, chef du bureau technique. Il leur faut convaincre les sceptiques qui « sont encore la grande majorité, tant à l'EMAT que dans les rangs décisionnaires

3 « Rapport présenté à la commission consultative », *Revue de la gendarmerie*, n°13, 15 janvier 1930, p. 59.

4 Le ministère des Postes et Télégraphes est créé le 5 février 1879.

5 Capitaine Gourvenec, « L'emploi des procédés de télécommunication dans la Gendarmerie et la Garde républicaine », *Gendarmerie nationale, Revue d'études et d'informations*, n°17, 3e trimestre 1953, p. 25.

de l'Arme »⁶. Pour vaincre les réticences, le premier Bell 47 est immatriculé comme... un camion !

En janvier 1971, le plan d'automatisation lancé par la commission de l'informatique témoigne encore de la réactivité des gendarmes, alors que les progrès en matière d'ordinateurs sont encore balbutiants. Ce plan vise deux types d'applications : les fichiers de personnes recherchées et la gestion administrative (personnel, budget, structures, affaires immobilières, matériels)⁷.

Moins d'une décennie plus tard, la télématique consacre le mariage historique des transmissions et des télécommunications au sein de la gendarmerie avec le réseau Saphir, puis Rubis quelques années après. Ce véritable système d'armes porté par l'institution marque une rupture fondamentale dans ses capacités opérationnelles, en inaugurant l'ère de la data. Cette évolution majeure parachève les progrès amorcés durant l'entre-deux-guerres.

En mars 1990, le projet « bureautique brigade » a pour ambition de doter les unités élémentaires en micro-ordinateurs⁸. Pour mesurer les progrès accomplis, il suffit de se reporter aux films policiers de la fin des années 1980, où la machine à écrire, certes électronique parfois, trône encore en majesté sur les bureaux.

6 Roger DROUIN, *L'aventure au quotidien, l'histoire (impertinente ?...) des Forces aériennes de la Gendarmerie*, Tome 1, La préhistoire, Paris, Publibook, 2014, pp. 85-89.

7 Jean-François SARDET (chef d'escadron), *L'informatique et la gendarmerie, brevet technique de la gendarmerie*, CEMSG, 1973, 53 p., CREOGN 1663. On passe d'un unique Iris 60 en 1973 à 150 ordinateurs en 1988.

8 Note express n° 15080 DEF/GEND/T/2C/OC du 17 juin 1990.



Terminal embarqué du réseau Saphir, années 1980

Avant la fin du XX^e siècle, la gendarmerie est déjà au rendez-vous de l'émergence de l'espace numérique. Dès 1989, le procureur de la République de Nîmes félicite les enquêteurs de la Brigade de Recherches de Mende pour la résolution d'une affaire d'escroquerie par Minitel. Les années 2000 sont marquées par l'émergence du réseau intranet et le développement de l'open source.

La création en 2007 à Lille du Forum international de la cybersécurité (FIC), événement européen, témoigne de la volonté de la gendarmerie d'investir ce nouveau champ aux nombreuses implications cruciales. Le Plan Stratégique Recherche & Innovation (PSRI) dévoilé au début des années 2020 illustre la prise en compte par l'institution des innovations à venir en matière notamment d'intelligence artificielle, de robotique et de big data...

Le RETEX, les unités et le personnel, des ressources insoupçonnées pour l'innovation montante

Au cours de l'histoire, l'innovation dans la gendarmerie a pu être accélérée par différents facteurs. Bien souvent, le Retour d'expérience (RETEX) constitue un levier puissant. Ainsi, le drame de La Flèche en mai 1938, qui suscite une vive émotion à travers le pays et soulève un débat à l'Assemblée nationale⁹, aboutit à doter les gendarmes des premiers gilets pare-balles. Le musée de la gendarmerie de Melun conserve, dans ses collections, cet étonnant équipement en service jusqu'à la fin des années 1960.

Trente ans plus tard, les troubles de mai-juin 1968 sont analysés à chaud, dès le 18 juin, par une commission d'officiers ayant « particulièrement participé aux événements »¹⁰. Cette réflexion conduit à plusieurs avancées en termes de doctrine du maintien de l'ordre (instruction n° 7001 du 13 février 1975), d'équipements (tenue 4S), de véhicules (VBRG) et même de formation¹¹. En 1984, l'affaire Grégory provoque un processus similaire sur le plan judiciaire, marqué par la création de l'IRCGN, qui permet aux gendarmes de rattraper leur

retard en matière de Police scientifique et technique (PTS).



© Service historique de la Défense

Expérimentation en 1986 d'un appareil de détection de victimes d'avalanches

9 À la suite d'un impayé, une famille de trois personnes, une mère et ses deux fils, se retranche dans leur ferme, au lieu-dit La Porée, après avoir abattu le serrurier venu avec un huissier. Le siège de l'habitation, très médiatisé, se solde par la mort de deux des occupants et de celle de l'adjudant Élie Pascarel, le 25 janvier 1938.

10 Thierry FOREST (lieutenant-colonel), *La gendarmerie mobile à l'épreuve de mai 1968*, Vincennes, Service historique de la défense, 2007, p. 124.

11 Le Centre de perfectionnement de la gendarmerie mobile (CPGM) est créé en 1969 à Saint-Astier (Dordogne). Pierre DURIEUX (général de division), *Histoire de la gendarmerie mobile, 1921-2021*, Limoges, SGD, 2021, 137p.

Largement pratiquée au sein des unités, la culture du RETEX favorise l'innovation. L'expérience des unités de montagne alimente une vraie créativité en matière de matériel et de tenues qui a un impact sur le reste de la gendarmerie. Ainsi, la tenue Daolio, qui a fait sensation aux JO d'Albertville en 1992, est l'ancêtre de l'actuelle

veste d'hiver¹². L'expertise métier des mottards est également à l'origine de plusieurs innovations, transformées par la suite en normes industrielles par les constructeurs. D'autres unités à haut niveau d'expertise, telles que le GIGN ou l'IRCGN, s'attachent à cultiver, depuis leur origine, l'esprit d'innovation.

Au sein des unités, l'initiative du personnel joue un rôle trop méconnu dans la diffusion de l'innovation. Quand les réformes tardent à venir, certains personnels n'hésitent pas à s'équiper à leurs frais en matière de bicyclette, de machine à écrire et même de bureautique. Ces précurseurs ont souvent contribué à remporter l'adhésion du commandement.

D'autres militaires ont résolument franchi le pas de la conception. Dès 1825, le gendarme Millot invente un système de signalement basé sur 499 marques physiques particulières¹³. La postérité a préféré retenir les techniques d'identification anthropométriques d'Alphonse Bertillon à la Belle Époque. Deux officiers de l'Arme, les capitaines Lanty et Pierre, se sont d'ailleurs attachés à promouvoir de cette méthode Bertillon, dite du « portrait parlé »¹⁴.

12 Cette tenue a été baptisée en hommage au Maréchal des Logis-Chef Jacky Daolio disparu dans une avalanche en 1989.

13 Projet du gendarme Millot, 1825, Archives nationales, F7 9797. Vincent-Jérôme Denis, « Gendarmes et policiers face à l'amélioration des feuilles de signalement sous la Restauration », *Cahiers de la sécurité intérieure*, 2005, p. 271-289.

14 Camille PIERRE, *étude résumée des principaux caractères du signalement descriptif dit portrait parlé* (méthode Bertillon) à l'usage des militaires de la gendarmerie, 1904, 71 p.



Microfiche du système PROSAM

En 1965, le lieutenant-colonel Prouteau s'associe au docteur Samain pour concevoir le système Prosam. Ce procédé mécanographique repose sur des microfiches contenant des informations judiciaires pouvant être lues à la cadence de 650 à la minute. Installé au Service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD) au fort de Rosny-sous-Bois, le système Prosam n'est détrôné qu'en 1985 par le système informatisé JUDEX. À la même époque, le gendarme Raymond Garnier-Tuau crée un jeu de miroirs pour faciliter la saisie sur les machines à écrire, invention lui vaut en 1970 un prix au concours Lépine¹⁵. Si ce sous-officier renonce à commercialiser sa trouvaille, en revanche le Maréchal des Logis-Chef Claude Carli, du Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie

15 Raymond Garnier-Tuau, *Histoire d'une invention*, à compte d'auteur, sans date, 30 p.

(CNISAG) de Chamonix, concepteur en 1990 de la chaussure d'escalade « Émoi », obtient un contrat de l'entreprise Getas à Lyon. En 2011, après avoir travaillé plusieurs années « soir et week-end » sur sept prototypes de son « paravue » de sécurité conçu pour masquer aux automobilistes les scènes d'accidents et éviter le suraccident, Henri Baggio, adjoint à la compagnie de Compiègne, finit par décrocher un contrat avec la société Doublet basé à Avelin (Nord)¹⁶. Plus récemment, l'attentat de Strasbourg de 2015 inspire au gradé Régis Baty une fiche transfrontalière de type message « evengrave » comportant des idéogrammes permettant d'alerter directement des partenaires étrangers en évitant la phase de traduction. Ce dernier projet n'a pas atteint le stade du développement faute de validation hiérarchique. Combien de ces solutions novatrices émanant du terrain sont restées dans l'ombre de l'histoire par manque de considération ? Pour mieux capter cette capacité créatrice, la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) a donc mis en place, à partir des années 1990, un Système de management des idées (SMI) visant à promouvoir l'innovation participative.

L'innovation par le haut ? L'impulsion stratégique de la direction de la gendarmerie

Le puissant mouvement ascendant de l'innovation issu du terrain ne doit pas faire oublier le rôle crucial joué par l'échelon de direction de la gendarmerie. Du reste, la suppression de cet organe décisionnel

entre 1815 et 1918 a clairement privé la gendarmerie d'une force créatrice capable de la maintenir pendant près d'un siècle dans la course au progrès.

L'ampleur des réformes novatrices portées par le colonel Plique, premier directeur de la gendarmerie au début des années 1920, témoigne de manière éclatante de l'impulsion donnée à l'époque. Ce foisonnement de projets touche des domaines aussi variés que l'organisation, avec la création d'une nouvelle subdivision d'arme spécialisée dans le maintien de l'ordre, la doctrine (police judiciaire avec l'instruction du 11 octobre 1926, maintien de l'ordre avec l'instruction du 1^{er} août 1930) ou le matériel (motos, voitures et même blindés dans les années 1930). Le colonel Plique s'investit lui-même pour qu'une voiture Ford soit « placée dans chaque chef-lieu de légion et chaque chef-lieu de compagnie »¹⁷. Cette époque est aussi marquée par la création des premières écoles de sous-officiers et l'émergence de nouvelles techniques, comme les exercices spéciaux, ancêtres de l'Intervention professionnelle (IP)¹⁸.

D'autres matériels connaissent un destin plus favorable, comme Traffipax qui photographie dans les années 1950 les infractions commises par les usagers de la route. À la même époque, le projet d'un « Institut de police scientifique de la gendarmerie nationale », porté par le fils d'Edmond Locard, échoue suite au décès de ce dernier¹⁹.

17 Joseph Plique, *Mémoire sur la réorganisation de la Gendarmerie*, 20 avril 1921, pp. 3-4. SHD-DAT 9 N 272. Cité par Louis Panel, p. 581/

18 *Manuel d'exercices physiques spéciaux à l'usage de la gendarmerie*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1923, 66 p.

19 Edmond Locard (1877-1966) a fondé en 1910 le premier laboratoire de police scientifique au monde.

16 Stéphanie FORESTIER, « Henri Baggio, gendarme et inventeur », leparisien.fr, 12 juillet 2012.



© Musée de la gendarmerie nationale

Le Traffipax installé dans une 403 de la gendarmerie, années 1950

L'échelon de direction de la gendarmerie nationale garde néanmoins, au fil du temps, le cap de l'innovation. « À l'ère de l'atome et de la technique, il était indispensable que la gendarmerie, grand corps au service de la Nation, puisse placer elle aussi ses interventions sous le signe de la rapidité et de l'efficacité, tout en respectant le principe bien connu de l'économie des forces », déclare au début des années 1960 le sous-directeur, le général Vessereau²⁰.

Le processus d'autonomisation budgétaire, à partir des années 1970, favorise le lancement de projets ambitieux, comme celui des télécommunications déjà évoqué. La création, en 1972 à Romainville, du Groupe Études Recettes Expérimentation (GERE) témoigne également du souhait

20 Général VESSEREAU « Moyens et techniques modernes dans la gendarmerie », 1961, pp. 191-2008.

de la direction de disposer de gendarmes hautement qualifiés pour accompagner cette innovation. Les études sont alors réalisées au profit de la sous-direction de la logistique au sein de la section automobile et de la section équipements.

En 1988, suite à la nomination du vice-amiral Le Pichon comme chargé de mission pour la promotion de l'innovation auprès du délégué général pour l'armement, le ministre de la Défense autorise « tout personnel de la gendarmerie à correspondre directement avec lui »²¹. Le chef du bureau des équipements de la DGGN est désigné comme correspondant « innovation » de ce chargé de mission. Une campagne

21 La Mission pour le Développement de l'Innovation Participative (MIP) a pour fonction d'apporter un soutien aux innovateurs des trois armées ainsi qu'à ceux de la gendarmerie nationale, sans distinction de grade ou de statut.

d'information est programmée ainsi qu'un colloque²². La même année, l'adjudant Roger Périni, de la brigade de Puteaux, remporte le premier prix du concours bureautique pour son logiciel de gestion du courrier et de l'événement qui est adopté pour l'ensemble de l'Arme.

En 1997, une cellule « Gend-idées »²³, relevant de l'inspection technique de la gendarmerie, est créée afin de favoriser « les suggestions des personnels dans tous les domaines susceptibles d'améliorer les conditions d'exécution du service ». Il est demandé au commandement de « faire preuve d'imagination, de susciter et d'encourager la participation de ses subordonnés ». Un officier référent est nommé au niveau des légions et des formations assimilées.

À partir de 1998, le DGGN siège au comité pour la réforme et l'innovation administrative créé au ministère de la Défense. Il est chargé d'étudier et de proposer au ministre les mesures relatives à la modernisation de l'administration du ministère.

Les Ateliers de performance (ADP), lancés à partir de 2007, s'inscrivent également dans la voie de l'accompagnement et de la valorisation de l'innovation. « C'est l'aboutissement, pour beaucoup d'agents, de mois de travail sur les "temps gris", en rognant sur leurs soirées, devant l'ordinateur ou en

bricolant dans leur garage », explique Marjolaine Koch²⁴.

Le 12 octobre 2015, la DGGN synthétise dans une circulaire les enjeux de l'innovation pour la gendarmerie et les mesures prises pour son développement. Au sein de la direction, le bureau de la qualité et de l'innovation participative de la mission du pilotage et de la performance (DGGN/MPP/BQIP) est chargé plus particulièrement de recueillir les propositions innovantes venant du personnel et de soutenir les innovateurs grâce à des outils de travail collaboratif de type Wik'innovation.

À l'initiative du général d'armée Richard Lizurey, l'Observatoire national des sciences et des technologies en lien avec la délinquance (ONST), créé en 2017, devient ensuite l'Observatoire national de l'innovation scientifique et technologique pour la sécurité (ONISTS).

À un siècle de distance, la direction continue donc de jouer un rôle primordial dans la promotion et l'accompagnement de l'innovation au sein de la gendarmerie nationale. Cette capacité à concevoir l'avenir, dans l'esprit des Jules Verne, Albert Robida ou plus récemment Bernard Werber, représente un atout stratégique crucial pour maintenir l'institution dans la course au progrès. Comme l'a bien résumé l'inventeur et physicien Edwin Herbert Land : « Innover, ce n'est pas avoir une nouvelle idée, mais arrêter d'en avoir une vieille ».

22 Dépêche n°33500 DEF/GEND/LOG/MAT du 15 décembre 1988 relative aux relations de la gendarmerie nationale avec le chargé de missions "innovation" auprès du délégué général pour l'armement.

23 Circulaire n°2000 DEF/GEND/OE/AP du 27 mars 1997.

24 Marjolaine Koch, « L'innovation dans la gendarmerie : un modèle répliquable ? », www.lettreducadre.fr, publié le 16 novembre 2017.